



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 12 mai 2005



COE056735

DH-MIN(2005)007

**COMITE D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS RELATIVES A LA PROTECTION
DES MINORITES NATIONALES**

(DH-MIN)

LISTE DE DECISIONS ADOPTÉES

**1ère réunion
10-12 mai 2005**

**Palais des Droits de l'Homme, Strasbourg
Salle de réunion de la Direction des Droits de l'Homme (Rez-de-jardin)**

Au cours de sa 1^{ère} réunion qui s'est tenue du 10 au 12 mai 2005, le Comité d'experts sur les questions relatives à la protection des minorités nationales (DH-MIN) a approuvé les décisions suivantes:

1. Le DH-MIN a élu M. Detlev REIN (Allemagne) en tant que Président et M. Eero AARNIO (Finlande) en tant que Vice-président du Comité.
2. S'agissant du thème proposé sur la préparation et la soumission des rapports étatiques au titre d'instruments de droits de l'homme pertinents pour la protection des minorités nationales, le DH-MIN décide d'inviter à sa prochaine réunion les présidents des trois comités suivants (ainsi que leurs secrétaires respectifs) afin d'avoir un échange de vues: Comité consultatif de la Convention-cadre sur la protection des minorités nationale, Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI).
3. S'agissant du thème proposé sur les organes consultatifs des minorités nationales, le DH-MIN décide d'examiner plus avant ce thème. Il décide que, dans un premier temps, cette question devrait faire l'objet d'un questionnaire ciblé, préparé par le secrétariat en concertation avec le Bureau, et envoyé aux membres du DH-MIN dans les plus brefs délais.

Ce questionnaire devrait prendre en compte le fait que les organes consultatifs des minorités nationales ne constituent pas le seul moyen d'assurer la consultation des personnes appartenant à des minorités nationales. Il devrait inviter les Etats à expliquer le choix de la forme de consultation retenue ainsi que les encourager à fournir une évaluation critique de son fonctionnement et de son impact. Ce questionnaire devrait également inviter les Etats à donner leur avis sur le caractère approprié de la mise en place de tels organes consultatif de minorités nationales. Les réponses à ce questionnaire seront examinées lors de la prochaine réunion du DH-MIN.

Le DH-MIN décide d'inviter l'Union fédéraliste des communautés ethniques européennes (UFCE) pour un échange de vues sur cette question.

4. Le DH-MIN décide d'inviter un représentant du Forum européen des Rom et des Gens du Voyage pour un échange de vues à sa prochaine réunion.
5. Le DH-MIN décide que, lors de sa prochaine réunion, un représentant de la Commission européenne devrait être invité à donner un aperçu des textes de l'Union européenne et de la jurisprudence y relative qui sont pertinents pour la protection des personnes appartenant à des minorités nationales, en particulier s'agissant de la question de la non-discrimination. Cet aperçu devrait inclure les dispositions pertinentes du Traité établissant une Constitution pour l'Europe. Il sera suivi d'un échange de vues.
6. Le DH-MIN décide d'inviter les Etats et les observateurs auprès du Comité à soumettre au secrétariat leur propositions de thèmes/questions transversales pour inclusion au programme de travail du DH-MIN. Ces propositions seront discutées lors de la prochaine réunion du Comité.
7. La prochaine réunion du DH-MIN aura lieu du 26 au 28 octobre 2005 à Strasbourg.